

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

## GAY-LUSSAC SMALLCAPS

Gay-Lussac Gestion

### PART A : FR0011759299

gaylussacgestion.com

Appelez le 01 45 61 64 90 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gay-Lussac Gestion en ce qui concerne ce document d'informations.

Gay-Lussac Gestion est agréée en France sous le n°GP 95001 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : le 31/08/2023

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

**Durée** : Le FCP a été créé le 3 juin 2005 pour une durée de 99 ans.

**Objectifs** : L'objectif du FCP Gay-Lussac Smallcaps, de classification Actions des Pays de l'Union Européenne, est de surperformer l'indicateur de référence CAC Mid&Small Net Return, après prise en compte des frais courants, dans le cadre d'une allocation dynamique actions déterminée par la société de gestion, de profiter du développement des Petites et Moyennes Entreprises des pays de l'Union Européenne, tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille sur une période de placement recommandée de 5 ans au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

Fonds de capitalisation réinvestissant son résultat net et ses plus-values nettes réalisées, éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et aux contrats d'Assurance-vie.

Dans le respect de la réglementation du régime PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum dans des actions de sociétés cotées de tous les pays de l'Union Européenne. Ces titres sont sélectionnés selon une approche spécifique dite « Approche Thématique Transversale ». Le choix des valeurs s'effectue au travers de grands thèmes d'investissement transversaux globaux, éfinis à partir du scénario macro-économique mondial à 3-6 mois retenu par la Société de Gestion, en application de l'analyse et des réflexions du Comité d'Orientation Thématique bimestriel. Ces thèmes, en nombre limité, sont générateurs potentiels de performance, ils sont indépendants de toute considération, pays, secteur ou marché.

L'analyse financière, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, permet ensuite d'affiner la sélection des valeurs susceptibles d'être conservées dans la durée, en mettant l'accent sur la qualité de l'investissement et le prix d'acquisition.

L'analyse extra-financière, fondée sur la prise en compte des critères ESG, un filtre d'exclusion sectorielles et normatives et un suivi des controverses mensuel, vient compléter l'analyse financière dans le stock-picking venant réduire l'univers d'investissement en amont.

#### **Le Fonds peut investir jusqu'à :**

- 100% de son actif net dans des actions cotées de tous les pays de l'Union Européenne ayant une capitalisation comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros le jour de l'achat des titres, avec un minimum de 75% de son actif net en titres éligibles au PEA. Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net,

- 25% maximum de son actif net en produits de taux et produits monétaires tels que des obligations et autres TCN issus d'un état membre de l'Union Européenne disposant d'une notation « Investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation, et en concordance avec les analyses de la société de gestion. Au total, le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 25% de l'actif net :

- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM de tout type de classification,
- 10% maximum de son actif dans des titres cotés dans des pays n'appartenant pas à l'Union Européenne.

Le fonds investit à hauteur de 30 % minimum dans des titres de sociétés françaises, et à hauteur de 10% minimum dans des titres de PME, TPE ou ETI françaises. A la date du Prospectus le fonds bénéficie du label Reliance.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés sans rechercher de surexposition, dans le but de maintenir inchangée l'exposition du portefeuille.

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net. Le risque de change ne fera pas l'objet d'une couverture systématique.

**Remboursement des parts** : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvert avant 12 heures et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

**Durée de placement recommandée** : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

**Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates"** : peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Dispositif de plafonnement des rachats ou « gates »" du Prospectus du FCP.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Le FCP Gay-Lussac Smallcaps n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.

Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le FCP n'a pas désigné d'indice de référence vis-à-vis des caractéristiques E et S qu'il promeut.

Le FCP correspond à la catégorie 2 proposée par l'AMF sur la communication sur les caractéristiques extra-financières, soit une prise en compte des critères extra-financiers non significativement engageante dans la gestion. En effet le FCP fait référence à la prise en compte des critères extra-financiers dans son DICI, Prospectus et Documentation Commerciale mais ne fait pas référence à des éléments extra-financiers dans sa dénomination.

**Type d'investisseurs visés** : Cette part de fonds est ouverte à tout souscripteur (non ouvert aux « US Persons » ou assimilées).

**Dépositaire** : Société Générale S.A.

**Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA**, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel peuvent être demandés à l'adresse suivante : [contact@gaylussacgestion.com](mailto:contact@gaylussacgestion.com) ou vous rapprocher de votre conseiller.

**Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts** :

sur notre site internet : [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :

1

2

3

4

5

6

7

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'Indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Nous avons classé le FCP dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne.

Exemple d'explication possible : Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le FCP se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-contre en raison de la volatilité des marchés actions. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'ISR sont :

Le risque de contrepartie est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le risque de liquidité est défini comme le risque qu'une position dans le portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à l'exigence d'émission et de rachat à la demande de l'investisseur.

Le risque de crédit est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant d'une fluctuation de la valeur de marché des positions de son portefeuille imputable à une modification de la qualité de crédit d'un émetteur.

### Scenarii de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

	Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Tension</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 870 €	2 970 €
	Rendement annuel moyen	-72.32%	-21.55%
<b>Défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 820 €	3 300 €
	Rendement annuel moyen	-21.83%	-19.88%
<b>Intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 880 €	15 930 €
	Rendement annuel moyen	8.76%	9.75%
<b>Favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 580 €	22 290 €
	Rendement annuel moyen	45.81%	17.38%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2021 et décembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre novembre 2013 et novembre 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre janvier 2013 et janvier 2018.

### Que se passe-t-il si Gay-Lussac Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les montants totaux pouvant être prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts : les coûts ponctuels (tels que les droits d'entrée), les coûts récurrents (tels que les frais de transaction ou certains frais administratifs externes) et les coûts accessoires (tels que les commissions de surperformance le cas échéant). Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Il existe seulement deux périodes dans le tableau ci-dessous.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	480 €	2 661 €
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	4.86%	3.61%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13.36% avant déduction des coûts et de 9.75% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
<b>Coûts d'entrée</b>	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	200 €
<b>Coûts de sortie</b>	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	2.34% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	229 €
<b>Coûts de transaction</b>	0.52% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	51 €
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% TTC de la performance annuelle du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'€STER(*) capitalisé +2% sur un an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCPE ne prélevant aucune commission de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCPE, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Gay-Lussac Gestion :

- Soit par voie postale : Gay-Lussac Gestion 45, avenue George V – 75008 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : [reclamations@gaylussacgestion.com](mailto:reclamations@gaylussacgestion.com).

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

## Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dépositaire : Société Générale S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts : Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Gay-Lussac Gestion  
45, avenue George V – 75008 PARIS  
01 45 61 64 90

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).